

Note de janvier 2013

Lors d'une réunion du Conseil scientifique du Patrimoine naturel régional le 4 mai 2011 à laquelle je participais, nous avons eu un exposé de la direction des ports au Conseil régional (Didier SZMAROWSKI, Jean-Bernard DUPARC, Maxime Noel, Olivier Tricoire). Répondant à une de mes questions, J-B Duparc indiquait que « la mise à disposition de matériaux pour la recharge de la baie de Wissant est une option inscrite dans le programme du maître d'œuvre. L'accord du maire de Wissant reste cependant une condition ». Depuis, cette « option » a fait son chemin et semble bien ancrée dans les esprits. Par contre j'ignore si le maire s'est impliqué dans ce processus. S'il se confirme que le SMCO ne peut être le maître d'ouvrage du ré-ensablement., il faudrait que le maire de Wissant soit ce maître d'ouvrage.

Si l'idée d'un ré-ensablement est ancienne (alors que le rapport de la SOGREAH n'était pas encore publié, EUCC-France dans son atelier des 6-7 septembre 2006, avait clairement privilégié cette option pour répondre au problème de l'érosion de la plage), le projet de Calais 2015 lui donne désormais une force accrue. En 2006 on ne pouvait qu'utiliser les sables de dragage du port de Calais, qu'il aurait sans doute fallu dépolluer. L'agrandissement du port de Calais et le creusement de nouveaux bassins, si cela se fait, sont une occasion unique de disposer de volumes considérable de sable propre, non pollué, et de granulométrie adéquate, pour recharger la baie de Wissant en priorité et vraisemblablement d'autres secteurs fragiles (comme Wimereux et Sangatte au droit de la digue). La gestion de ce sable doit se faire à l'échelle régionale.

Il faut donc à mon avis faire pression sur les autorités pour que cette solution soit retenue.

Il faut aussi tenir compte des faits suivants:

1. Si le ré-ensablement de la plage précédait la reconstruction de la digue, celle-ci pourrait être plus légère et donc beaucoup moins coûteuse.
2. Le ré-ensablement massif de la baie protégera non seulement la digue de Wissant mais aussi la dune d'Aval, les dunes et le marais de Tardinghen (aire remarquable par sa biodiversité). De plus le rechargement de la plage permettra à nouveau une belle alimentation de la dune d'Amont aujourd'hui dégradée.
3. Le ré-ensablement massif devra être accompagné par des opérations permettant de piéger le sable sur la plage et d'empêcher qu'il soit soufflé massivement par le vent vers le front urbain. Il devra aussi être suivi par des opérations de renouvellement ponctuel du stock de sable (rechargement d'entretien dont le volume et le calendrier seront déterminés par des mesures de suivi). L'installation d'ECOPLAGE serait à étudier pour voir si cela suffirait à entretenir le volume sableux de la plage.
4. Il faudra contrôler les sorties éventuelles de sable de la baie par le chenal qui s'est creusé entre le Cap Gris Nez et le banc à la Ligne.

Voici quelques réflexions rapides que je vous soumets  
Bien cordialement

Yvonne Battiau-Queney  
Présidente d'EUCC-France/ Littoral en devenir  
Professeur émérite de l'Université de Lille 1  
UMR 8217 Géosystèmes  
yvonne.battiau@orange.fr

## DIGUE : pourquoi cette précipitation à reconstruire de la part de l'actuelle municipalité ?

### En effet :

- Les enrochements posés en 2008 remplissent parfaitement leur rôle, les portions de digue non détruites également (plus de 50 % sont encore en bon état).  
L'argumentation sur la sécurité des biens et des personnes n'en est donc pas une.
- il y a unanimité pour dire que la plage devrait tôt ou tard être rechargée en sable.

Dans la **définition du programme** communal de Maîtrise d'Ouvrage publié en avril 2012, on peut lire en page 7 :

Une opération de réensablement massif de la plage de Wissant est envisagée dans le cadre du projet CALAIS 2015 avec 300 à 400 000 m<sup>3</sup> de sable provenant des futurs travaux. Cependant, ce rechargement (potentiel) de sable ne peut pas être intégré dans le programme des travaux car il s'agit de deux marchés différents et de deux autorisations de travaux distinctes. De plus, il ne faudrait pas qu'un report ou échec d'un projet mette en péril l'autre. Le maître d'œuvre devra donc concevoir l'aménagement sans intégrer ce rechargement potentiel mais en analysant les impacts dans le cas d'une réalisation.

Nos services techniques de l'Etat seraient donc incapables de gérer la synchronisation ? Il semble qu'en France on soit capable de beaucoup plus compliqué.

Par ailleurs, on peut lire en page 21 du même document :

COMMUNE DE WISSANT

DESCRIPTION DE LA SOLUTION « TALUS EN ENROCHEMENTS »  
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RECONSTRUCTION DE  
LA DIGUE-PROMENADE DE WISSANT.

### 1.10.5 PROJET DE REENSABLEMENT DE LA BAIE DE WISSANT

Depuis le début des années 2000, un projet de réensablement de la baie de Wissant a été étudié dans l'objectif de réduire les effets de l'érosion intense que subit la plage depuis plusieurs années. Des études ont été menées en 2004 par le CETMEF et l'ULCO - GEODAL puis en 2006 par le SMCO (études SOGREAH) afin d'étudier le réensablement de la baie. Les études SOGREAH ont également consisté à rechercher des gisements potentiels de sables pouvant être utilisés à Wissant. Il est indiqué que seul le sable présent à Calais présente des caractéristiques intéressantes sous réserve de validation par des analyses complémentaires.

Le projet de rechargement initial consiste au transfert de 306 000 m<sup>3</sup> de sable sur une longueur de 2 500 m et permettant de créer une berme de haute plage sur une largeur de 30 m à une cote +4,70 m IGN69 (+8,55 m CM). Des rechargements réguliers sont également envisagés pour compenser les pertes de sables.

Dans le cadre du projet Calais Port 2015, il est envisagé de draguer une grande quantité de sable. La région, maître d'ouvrage de ce projet, s'est engagée à réserver ce sable au projet de réensablement de Wissant.

La création du projet Calais Port 2015 va faire l'objet d'une mise en concession avec un lancement d'une procédure de consultation courant 2012. Le concessionnaire sera chargé de concevoir (excepté l'avant projet en cours) le projet, de le construire puis de l'exploiter.

A l'heure d'aujourd'hui, et avec toutes les réserves utiles, le concessionnaire devrait être choisi pour fin 2013. Les études et les travaux démarreraient alors début 2014 avec une possibilité de mise à disposition du sable de Calais (sous réserve de compatibilité technique) entre 2015 et 2017 selon le programme envisagé par le futur concessionnaire. De nombreuses incertitudes existent sur cette hypothèse de calendrier à l'heure actuelle car le planning dépendra de l'organisation mise en place par le futur concessionnaire. Compte tenu des études qui resteront à mener, il est peu probable d'envisager le projet avant 2016.

Les travaux de reconstruction de la digue devront être réalisés avant cette échéance afin de préserver la sécurité des biens et des personnes et rétablir l'aspect touristique de la digue promenade.

Le maître d'œuvre chargé de la reconstruction de la digue de protection envisagera la construction de cet ouvrage indépendamment du réensablement. Toutefois, il devra concevoir un aménagement qui sera compatible avec le projet de réensablement. Des modélisations physiques en canal à houle seront ainsi à prévoir pour vérifier le comportement de l'ensemble digue (bathymétrie avant et après réensablement).

**Finalemment** : le planning vraisemblable est-il sincèrement aussi éloigné de celui de Calais Port 2015, grâce auquel de très importantes quantités de sable compatible vont être disponibles ?

En effet, au stade actuel d'avant projet, le chantier « digue » est loin de pouvoir débiter :

- aucune des enquêtes publiques n'est lancée,
- le financement n'est pas encore assuré, les demandes d'aide à la Région et au Département ne sont pas encore déposées,
- la concertation pendant toute la durée du projet, avec les habitants, les associations, et autres personnes concernées n'ayant pas eu lieu, on peut penser qu'il y aura des recours.

Page 31...un rêve pour campagne électorale ?

## 5 PLANNING PREVISIONNEL

Le planning prévisionnel de réalisation est présenté sur la page suivante. Il intègre les aspects :

- Etudes de conception
- Dossiers réglementaires
- Réalisation des travaux

L'opération est prévue sur une durée estimative de 30 mois à partir de la consultation du maître d'œuvre, y compris une période d'arrêt de chantier sur 2 mois lors de la saison estivale.

Les études réglementaires viennent comme un jalon important, les travaux ne pouvant être démarrés que lorsque l'arrêté préfectoral d'autorisation est signé par le préfet.

Compte tenu de la saison estivale pendant laquelle les travaux ne pourront pas être réalisés, nous proposons de réaliser les travaux lourds de la digue fin 2013 et début 2014 puis de réaliser la partie aménagement et intégration urbaine et paysagère après la trêve estivale.

La fin prévisionnelle des travaux de reconstruction de la digue est souhaitée pour fin 2014.

Concernant le projet de réensablement de la baie de Wissant à partir du clapage des sables issus du projet de port Calais 2015, le planning envisagé par la Région Nord-Pas-de-Calais, dans l'état d'avancement actuel du dossier, indique que les travaux ne débuteront pas avant 2016, la consultation du concessionnaire étant très longue. Il est donc peu probable que le sable de Calais soit disponible en même temps que les travaux de création de la digue. Il vaut mieux envisager un réensablement à partir de 2016, hypothèse optimiste.

Le dossier d'autorisation devra prévoir les éventuelles dérives de ce projet de réensablement dont la dissociation de réalisation semble ainsi inévitable en termes de planification.



3 rue Chopin  
62179 WISSANT  
<http://amisdewissant.com/>

«ORGANISATION»  
«CIVILITE» «NOM»  
«ADRESSE»  
«DPT» «VILLE»

Objet : Rechargement en sable de la Baie de Wissant.

«CIVILITE»

Notre Association, représentant plus de 350 familles, est préoccupée par l'urgence de pourvoir au rechargement de la baie de Wissant, et de la désignation d'un Maître d'Ouvrage pour cette action. Nous vous joignons une synthèse des documents officiels disponibles sur la justification et l'urgence de cette intervention.

Leurs auteurs attirent l'attention sur la priorité du maintien du niveau de sable à un niveau suffisant pour réduire les risques :

- sur le franchissement de perré,
- la protection des ouvrages.

L'utilisation du sable en excédent lors du projet « Calais Port 2015 » est une opportunité exceptionnelle qui ne se reproduira pas avant longtemps. La disponibilité de ce sable est possible, imminente, probablement avant à la reconstruction du perré.

Il semble que tous les élus et techniciens soient d'accord sur cette nécessité, et que les financements sont possibles, voire attribués.

Les délais de mise en œuvre et la bonne utilisation des deniers publics appelleraient à une coordination avec le projet de reconstruction du perré, d'autant que le financement de ce dernier paraît difficile.

Par ailleurs, cette action apporterait un complément de qualité environnementale et paysagère dont souffre actuellement le Grand Site des Deux-Caps. Il permettrait de sauvegarder à moyen et long terme l'exceptionnelle biodiversité du marais de Tardinghen, aujourd'hui menacé de submersion marine.

Vous comprendrez notre inquiétude légitime, vu l'urgence, et aimerions être informés sur les décisions que vous prendrez à ce sujet.

Dans l'attente de vous lire, recevez, «CIVILITE», l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Association « Amis de Wissant pour la protection de notre site »  
Pour le Conseil d'administration,

**Alain TOULEMONDE**  
Président

Au verso : liste de diffusion

En annexe : « Historique des recommandations de ré ensablement »

## LISTE DE DIFFUSION

Préfecture de Région  
Préfecture du Pas-de-Calais  
Ministère de la Mer  
Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais  
Conseil Département du Pas-de-Calais  
Madame la Députée de la 6ème circonscription du Pas-de-Calais  
Communauté de Communes de la Terre des Deux-Caps  
Monsieur le Maire de Wissant  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de Wissant  
Monsieur le Maire de Tardinghen  
Monsieur le Maire d'Escalles  
Monsieur le Maire d'Audinghen

### Copie pour information :

#### Aux associations wissantaises :

Dune d'Aval  
Baie d'Authie  
ASHBW

#### Aux Organismes :

EUCC-France  
Université du Littoral de la Côte d'Opale  
Syndicat mixte de la Côte d'Opale  
Association Nationale des Elus du Littoral

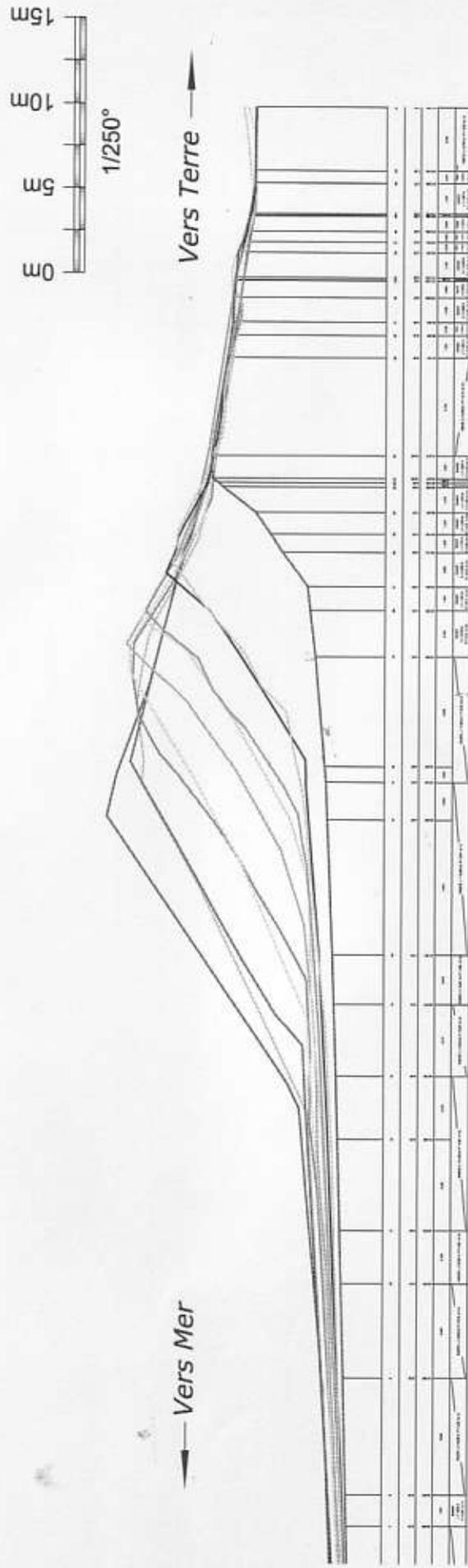
#### Aux médias :

Locaux  
Nationaux

DEPENSES	origine information /date	Poste	HT	TTC
	janv-07	Pose d'enrochements en protection de l'affouillement sur la totalité du pied du perré		200 000
	19/03/2007	Effondrement de la promenade à proximité du perré et effondrement partiel du perré sur 2 secteurs		
	05/04/2007	Pose d'enrochements de protection suite à effondrement partiel du perré devant Heurtebise jusqu'à l'escalier du square du Gris Nez, et entre le protail de la villa "Albert" jusqu'à devant la rue des Tennis	?	?
	01/09/2007	Fracture du perré entre les escaliers de la rue des Tennis et du Square du Blanc-Nez	?	?
	juin-08	Travaux conservatoires Phase 1 sur 2 secteurs et 240 ML (enlèvement perré détruit, reprofilage, toile, + enrochements)		
		<b>Sous-total</b>	53 521	1 000 000
	01/08/2007	Expertise des sols Fugro	?	57 000
	2009	Avant-Projet Sommaire "SETEC"		
	06-juil-09	Expertise DORP + Frais de justice + avocat		
	Délibération CM du 04 novembre 2009	Travaux conservatoires Phase 2 sur 100 ml (enlèvement perré détruit, reprofilage, toile, + enrochements)	283 662	339 260
	Délibération Conseil Municipal du 14 juin 2011	marché public d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, y compris assistance à recherche de financement	159 575	190 852
	Délibération Conseil Municipal du 5 septembre 2011	avenant marché AMOA	6 300	7 535
	Délibération Conseil Municipal du 28 mars 2012	marché public de Maîtrise d'Oeuvre	804 000	961 584
	Délibération Conseil Municipal du 28 mars 2012	Marché public de Maîtrise d' Œuvre prestations annexes supplémentaires prévisionnelles	152 000	181 792
	Délibération Conseil Municipal du 28 mars 2012	budget études et travaux pour reconstruction de la digue sur 670 ML	8 523 000	10 193 508
	Délibération Conseil Municipal du 4 décembre 2012	marché "reconnaisances géotechniques complémentaires" Etude + réalisation.	70 000	83 720
	<b>PAS D'INFORMATION A DATE</b>	Assurance "dommages-ouvrage"	?	?
		<b>S/T DEPENSES</b>		<b>13 215 251</b>
<b>RESSOURCES</b>				
		Accord Transactionnel avec l'Etat		2 800 000
		Produits financiers du placement de l'indemnité accordée par transaction		?
		aide de l'Etat pour travaux conservatoires digue (enrochements) PHASE 1		?
		autofinancement municipalité des travaux conservatoires digue (enrochements) PHASE 1		?
		aide de l'Etat pour travaux conservatoires digue (enrochements) PHASE 2		226 930
		autofinancement municipalité des travaux conservatoires digue (enrochements) PHASE 2	56 732	67 852
		Autre autofinancement municipal		?
		Aide FEDER pour maîtrise d'ouvrage et études complémentaires		522 548
		<b>Aide régionale non encore sollicitée en août 2013</b>		<b>3 000 000</b>
		<b>Aide départementale non encore sollicitée en août 2013</b>		<b>3 000 000</b>
		<b>S/T ressources</b>		<b>9 617 330</b>
		<b>ECART</b>		<b>-3 597 921</b>
<b>A détailler :</b>		<b>Coûts des moyens de protection placés en urgence, selon article VdN mars 2010 : 1 million</b>		
<b>A préciser :</b>		Hors assurance "maître d'ouvrage" (qui n'avait pas été souscrite en 2002 !)		
		Part de TVA récupérable		
		Hors charge d'emprunt contracté en 2002		
		Hors imprévus, inévitables lors de tels programmes complexes.		
		hors problèmes retenue des eaux de ruissellement		
		hors réensablement plage indispensable		

**PROFIL DE LA DUNE D'AVAL**

**Situation n°11**



—	Situation au 08/04/2002
—	Situation au 12/05/2003
—	Situation au 12/07/2004
—	Situation au 27/04/2005
—	Situation au 16/06/2006
—	Situation au 09/06/2007
—	Situation au 01/07/2008
—	Situation au 28/05/2009
—	Situation au 30/03/2011
—	Situation au 18/07/2012
—	Situation au 01/07/2013

GRAVELINES  
14 rue Vandergroot  
59 820 GRAVELINES  
Tel - 03 28 23 15 51  
Fax - 03 28 65 30 89

CALAIS  
15 rue du Mal de Tossigny  
62100 CALAIS  
Tel - 03 21 34 61 56  
Fax - 03 21 34 12 95

ARDRES  
372 avenue de Saint-Omer  
BP 15 - 62 610 ARDRES Cedex  
Tel - 03 21 82 81 60  
Fax - 03 21 82 35 61

BPH SAS - Société de GEOMETRES EXPERTS DTG  
www.geometria.net

N° Dossier	
9205C84122	
Echelle : 1/250	
B-L	B-L
Vue	Vue



3 rue Chopin  
62179 WISSANT

**Monsieur le Maire**  
Hôtel de ville  
1, place du Général de Gaulle  
**62179 WISSANT**

Wissant, le 5 juillet 2013

ENVOI EN RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION

Monsieur le maire,

Vous avez été interpellé à plusieurs reprises par nos soins et dernièrement le 24 juin dernier, ainsi que par d'autres administrés wissantais, de la dangerosité des conditions d'accès à la plage de la commune, ainsi que sur les dangers que présente notamment la "*descente à bateaux*".

Le caractère glissant des enrochements présents qu'il faut franchir pour accéder au sable, l'état de dégradation et d'encombrement de l'accès à la plage, sont de nature à constituer un risque pour la sécurité publique, tandis qu'en outre, seuls des piétons aux qualités physiques significatives peuvent se risquer au franchissement de ces différents éléments.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales, vous êtes titulaire du pouvoir de police municipale et à ce titre devez assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique.

Le défaut d'aménagement ou l'insuffisance des aménagements, ou la dangerosité des éléments présents sur le cheminement imposé aux baigneurs ou aux piétons qui fréquentent la plage est de nature à engager la responsabilité communale.

Il vous appartient de prendre l'ensemble des dispositions matérielles, de faire procéder aux travaux nécessaires, et de prendre l'ensemble des mesures juridiques permettant d'assurer la sécurité des personnes qui fréquentent le site.

En conséquence, à quelques jours de la fin de l'année scolaire et du début des vacances estivales, nous vous demandons de mettre en œuvre les pouvoirs dont vous êtes titulaire pour assurer dans le cadre de la police municipale, le bon ordre et la sécurité publique sur la zone de plage et l'accès à celle-ci.

Par ailleurs, nous profitons de ce courrier pour appeler votre attention sur le point suivant : la stabilisation de la digue et son état matériel sont largement compromis, notamment parce que le pied de digue subit un déficit d'ensablement.

Les palplanches sont de plus en plus ajourées, ce qui rend très délicat l'accès à la plage, et fragilise encore la digue.

Il vous appartient toujours dans le cadre de vos pouvoirs de police d'assurer l'exécution de travaux confortatifs, sans qu'il faille d'ailleurs attendre le résultat des études de maîtrise d'œuvre en cours,

dès lors qu'une réaction appropriée et rapide est la condition d'une garantie de la sécurité publique.

Nous vous demandons en conséquence de procéder aux travaux rendus nécessaires par cette situation.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration

Alain Toulemonde  
Président.